

Météo

Le soleil revient à partir de ce mardi. Les températures devraient atteindre 26°C jeudi. Le temps se dégrade dimanche et en début de semaine prochaine avec des averses parfois orageuses.

Par Francis GOLAZ

En cas de pluies, décalez le conseil d'une journée par tranche de 3 mm de pluie.

Conseil sans pluie pour la période du 30 Août 2021 à la fin des irrigations



Maïs grain

Stade :

Floraison + 5 semaines

Les maïs ont pris du retard du fait du manque de température. Le stade de fin des besoins en eau devrait être atteint entre le 5 et le 25/09 selon les situations (dates de semis / variétés). **Pour un conseil personnalisé plus précis voir ci-dessous Irristop.**

- **Sols superficiels (30mm) :** 6° apport la semaine prochaine (à finir vers le 12/9).
- **Sols moyens (35mm) :** 4° apport cette semaine (à finir vers le 8/9).
- **Sols profonds (35mm) :** Terminez le 2° apport. 3° apport en fin de semaine prochaine (à finir vers le 19/9).

En sols profonds ce dernier apport n'est nécessaire que pour les situations tardives et pourra être évité si les pluies de début de semaine prochaine sont suffisantes (15-20 mm). En sols superficiels, s'il ne pleut pas, en situations tardives une irrigation supplémentaire pourra être nécessaire vers le 15/09.

➤ Irri-Stop Maïs grain 2021

Inscriptions avant lundi 6/09 midi

au 02.37.24.45.51 c.berce@eure-et-loir.chambagri.fr

Ce conseil personnalisé (basé sur vos irrigations), réalisé à partir de mesure d'humidité sur vos maïs (10 épis épanouillés), vous permet de savoir précisément si il est utile de continuer à irriguer / jusqu'à quelle date votre maïs aura besoin d'eau. Coût : 31.90 € HT/échantillon.

Ramassage chez vous le Mardi 7 Septembre, pour un conseil renvoyé par e-mail le Vendredi 10 septembre.



Betterave sucrière

Stade :

Couverture du sol : 10 Juin

Ne plus irriguer. Pour éviter d'être pénalisé à la récolte, toute irrigation après le 20 août est déconseillée

Prélèvements en Rivière

Le troisième arrêté préfectoral en date du Mardi 24 août 2021 modifie les restrictions applicables aux prélèvements en rivière. Voir le détail des rivières concernées au verso. *

➤ N-forage 2021 Prolongation jusqu'à la fin de la période d'irrigation

Apportez vos prélèvements (une petite bouteille de 30 cl) à la Chambre d'agriculture de Chartres, accompagné de son bon de commande (18 € HT par échantillon soit 21,60 € TTC payable à la réception de la facture).

Il est conseillé de faire le prélèvement au cours d'un tour d'eau pendant la campagne d'irrigation. Vous pouvez conserver votre échantillon au frais et à l'abri de la lumière (réfrigérateur) jusqu'au jour de l'analyse.

➤ **Chambre d'agriculture de Chartres : Tous les jours (8h30-12h / 14h-17h) jusqu'en Octobre.**

➤ Calculs pour la période du 23/08 au 29/08/2021

ETP = 24 mm Pluies = 0 mm			Besoins actuels (ETM) mm/jour	Réserve restante au 30 août	Pluies cumulées au poste météo depuis le 01 juin : 183 mm				Conseils		
Prof. du sol	Réserve maxi.	Apports passés/en cours			Conseils		dose mm				
		Cumul Nb.			mm	Dernière en date début		fin	Prochain apport début	fin	
Maïs grain	< 40 cm	50	3.5	38	5	150	26 août	01 sept.	06 sept.	12 sept.	30
	50-70 cm	100		37	3	105	20 août	27 août	01 sept.	08 sept.	35
	> 80 cm	150		56	2	70	25 août	03 sept.	10 sept.	19 sept.	35
Vos parcelles											

➤ Prélèvements en « Rivières » campagne d'irrigation 2021 : situation au 30 août 2021
Arrêté préfectoral* du : Mardi 24 août 2021

Rivière/Cours d'eau	Etat	Irrigation**
L'Aigre	Alerte renforcée	1 jour/semaine
La Blaise	Normal	5 jours/semaine
La Cloche	Alerte renforcée	1 jour/semaine
La Conie	Normal	5 jours/semaine
La Drouette	Alerte renforcée	1 jour/semaine
L'Eure de Manou à S ^t Luperce	Alerte	3 jours/semaine
L'Eure de S ^t Luperce à Jouy	Alerte renforcée	1 jour/semaine
L'Eure de Jouy à Abondant	Normal	5 jours/semaine
L'Eure d'Abondant à Guainville	Normal	5 jours/semaine
La Foussarde	Alerte renforcée	1 jour/semaine
L'Huisne	Alerte	3 jours/semaine
Le Loir de la source à Saumeray	Alerte renforcée	1 jour/semaine
Le Loir de Saumeray à S ^t Maur	Alerte renforcée	1 jour/semaine
Le Loir de S ^t Maur à Cloyes	Alerte	3 jours/semaine
L'Ozanne de la source à Brou	Crise	Interdiction
L'Ozanne de Brou au Loir	Alerte renforcée	1 jour/semaine
La Rhone	Normal	5 jours/semaine
Le Ruisseau des Vacheresses	Alerte	3 jours/semaine
La Thironne	Alerte	3 jours/semaine
La Vesgre	Normal	5 jours/semaine
La Vinette	Alerte renforcée	1 jour/semaine
La Voise de la source à Oinville	Crise	Interdiction
La Voise de Oinville à l'Eure	Alerte	3 jours/semaine
L'Yerre de la source à Arrou	Alerte	3 jours/semaine
L'Yerre d'Arrou au Loir	Alerte	3 jours/semaine
L'Avre de la source à Bérou	Normal	5 jours/semaine
L'Avre de Dampierre à l'Eure	Normal	5 jours/semaine

* sous réserve de la parution d'un nouvel arrêté. Consultez :

<https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau-et-actualite-secheresse/Actualites/Arrete-prefectoral-de-restrictions-des-usages-de-l-eau>

ou <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs/Recueil-des-actes-administratifs-2021/Aout>

** L'irrigation par prélèvement en eaux superficielles est possible dans la limite indiquée, sous réserve des autorisations administratives requises et du respect du calendrier indiqué sur celles-ci.